



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 20 mars 2024 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 26 mars 2024 à 18 h 00 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers : 28 Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de Conseillers présents à la séance : 19 Nombre de Conseillers représentés : 3
Nombre de Conseillers absents à la séance : 6 Nombre de Conseillers suppléés : /

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTIN.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS représenté par Clément ROUET, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ représentée par Pierre MATHONIER, Frédérique GODBARGE, Isabelle LANTUEJOL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET représentée par Gérard PRADAL, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET.

M. Jean-Michel FAUBLADIER a été élu secrétaire de séance.

N° 2024/7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Antoine GIMENEZ

Le Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte du SCoT BACC et ses pièces annexes sont présentés au Comité Syndical.

Le tableau ci-dessous rappelle en dépenses et en recettes – et en leur sein pour chaque section – les masses budgétaires soumises à la validation du Comité.

	Fonctionnement	Investissement
	Exécution 2023	
Recettes	262 434,01 €	80 802,87 €
Dépenses	255 923,61 €	131 784,86 €
Résultat budgétaire	6 510,40 €	-50 981,99 €
	Restes à réaliser à reprendre dans le BP 2024	
Recettes		105 802,00 €
Dépenses		17 984,63 €
Solde des Restes à réaliser		87 817,37 €
Excédent de financement de la section d'investissement		36 835,38 €

Le document budgétaire et ses annexes sont à la disposition des membres du Comité en séance, chacun ayant pu en solliciter préalablement la communication. Un tableau et une note de synthèse présentant le détail du Compte Administratif sont joints au projet de délibération n° 2024/9 relative au Budget Primitif 2024.

Monsieur le Président s'étant retiré et ne prenant pas part au vote, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le Compte Administratif 2023 et l'ensemble de ses annexes, tels qu'établis par Monsieur le Président.



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre MATHONIER.